

APPEL À CANDIDATURES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE D'APPUI ET DE RESSOURCES « ACCUEILS HANDICAPS » SPÉCIFIQUE AU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

La Caf de Vaucluse, l'Etat et leurs partenaires (CD, ARS, MDPH, CPAM,) souhaitent déployer un pôle ressources pour structurer et développer un accueil de qualité en milieu ordinaire en favorisant les parcours à visée inclusive des enfants ayant des besoins particuliers (enfants en situation de handicap reconnus ou non (diagnostic en cours))

1- OBJECTIFS DU DISPOSITIF

La mise en place du pôle ressources soutiendra la structuration des dynamiques de ressources et d'appui « accueils handicaps » sur le territoire afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels du milieu ordinaire accueillant des enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

Les missions du pôle s'articulent autour de 3 grands objectifs :

1 - Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire

2 - Soutenir les professionnels du milieu ordinaire dans leur pratique d'accueil d'enfants en situation de handicap
Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels des équipements agréés de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

3 - Accompagner les parents dans la construction du parcours inclusif de leur enfant
Participer à l'information et l'accompagnement des familles dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire, ainsi qu'aux loisirs, vie sociale et citoyenne et aux dispositifs de répit

2-CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ CONCERNANT LE PORTEUR

Le projet sera porté par une ou des structures, à hauteur d'1 ETP maximum qui devra :

- Avoir une implantation en Vaucluse
- Développer le projet sur l'ensemble du territoire départemental
- Avoir des compétences dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'enfance et /ou de la jeunesse, associées à une connaissance du champ du handicap.

Le projet sera accompagné de la note de cadrage.

La structure ou les structures devront être agréée(s) ou réunir les conditions pour l'obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

Le porteur aura pour volonté de faciliter l'accès des enfants de 0 à 19 ans en situation de handicap à l'offre de garde collective du milieu ordinaire : les établissements d'accueil du jeune enfant, les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils jeunes.... Il s'articulera également avec les politiques de soutien à l'accès aux loisirs et aux vacances et à l'offre de répit parental.

Il devra répondre aux attendus du référentiel national relatifs aux missions des « pôles ressources handicaps ». Cf Annexe du présent appel à candidature.

Le pôle ne met pas à disposition de personnel pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap, il contribue toutefois à évaluer les besoins de la structure de loisirs pour qu'elle puisse au mieux accueillir les enfants en situation de handicap qui en font la demande.

3-SOUTIEN DES INSTITUTIONS À L'INITIATIVE DE L'APPEL À CANDIDATURES

Un comité de pilotage composé des partenaires financeurs élargi aux institutions compétentes et représentants des parents se réunira au moins une fois par an, et au bout de 6 mois de fonctionnement la première année pour un premier bilan afin de statuer sur les suites à donner.

Le gestionnaire devra par la suite présenter un bilan annuel quantitatif, qualitatif et financier.

Le pôle ressource fera l'objet d'un conventionnement d'une première année expérimentale, avec la possibilité de reconduire la mission.

4-SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation annuelle portera sur :

- Le nombre d'enfants ou jeunes accompagnés (nature des besoins, réponses apportées, durée de l'accompagnement, partenaires mobilisés...)
- Le nombre de structures du milieu ordinaire ayant été accompagnés par le pôle (types d'accueil collectif, nature de l'accompagnement, durée de l'accompagnement, difficultés rencontrées...)
- Le nombre de professionnels du milieu ordinaire de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sensibilisés ou formés
- La mise en réseau des partenaires (nombre de réunions, outils utilisés et/ou créés, nombre de partenaires rencontrés, mise en synergie...)
- Les actions de sensibilisation (mobilisation des ressources départementales dont celles des partenaires financeurs et associés, nombre et nature, type d'organismes sollicités...)
- La reconnaissance du pôle comme ressource par les professionnels sur le département ainsi que pour les familles (sondage sous forme d'enquêtes et d'entretiens à réaliser en lien avec les partenaires financeurs)

Elle sera produite au plus tard le 31/01 de N+1

5-LE FINANCEMENT DU PÔLE RESSOURCE

Moyens affectés sur les différents axes pour recouvrir

- Un poste à temps plein de coordination générale : 50 000 €

Les partenaires financeurs seront obligatoirement associés au recrutement ou à la désignation du coordinateur et du référent en appui de la coordination générale. Les professionnels justifieront d'expériences et de formations significatives dans le domaine de l'animation de réseaux partenariaux, de la coordination, de l'accompagnement des familles. Une connaissance globale des équipements du milieu ordinaire et du champ du handicap est demandée.

Cette subvention ne peut pas être supérieure aux frais liés aux salaires et frais annexes à la charge de la structure porteuse du projet, après déduction de l'ensemble des autres soutiens apportés au projet.

L'engagement des financeurs s'inscrira dans un budget prévisionnel annuel estimé et réparti de la façon suivante : 80 % en frais de personnel, 20 % en frais de fonctionnement et communication. Conventionnement expérimental d'un an puis pluriannuel en cas de reconduction.

D'autres partenaires pourront être amenés à se positionner dès 2023

L'enjeu étant le déploiement du dispositif.

TABLEAU FINANCEMENT	CAF 84	X	FONDS LOCAUX
Pour 1 ETP	Oct - Dec 2023	17 000 €	
Pour 1 ETP	Année 2024		50 000 €

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS EN FONCTION DES OBJECTIFS :

AXE 1 - Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire -

620h pour 27 900€ (45€/h chargée)

ANIMATION DE RESEAU

Recueillir / diffuser les CV animateurs expérimentés
Repérer des personnes ressources : intervenants spécialisés
Mise à jour actu réglementations aux ACM et ESMS
Présenter et conventionner avec des ESMS
Animer des rencontres interprofessionnelles
Comité technique : associations, gestionnaires ACM & ESMS,
Comité de pilotage : institutions (CAF, DDCS, PMI, MDPH, CD, ARS, PIAL, etc.)
Réunion 4 * partenaires PRH
Réunion Réseau national PRH (6 mois, 2/mois)
Ingénierie de développement de projet / subvention (charges)

AXE 2 - Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels des équipements agréés de la petite enfance, de la jeunesse :

900h pour 48 500€

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS ET FORMATIONS : 32 jours de formation pour 320h de face à face pédagogique à répartir sur le territoire pour 22 400€

320h pour 22 400€ (70€/h chargée – ingénieries comprises)

MODULE "socle commun ANIMATION"
MODULE "socle commun DIRECTION"
MODULE "accompagnement FORFAIT ANIM"
MODULE "thématique » rencontrer la famille
MODULE "thématique » projet d'accueil / convention
MODULE « Ecriture projet pédagogique / modalité d'accueil »
MODULE "thématique » aménager l'espace
MODULE "thématique » troubles du comportement
MODULE "thématique » troubles moteurs
MODULE "thématique" troubles cognitifs
MODULE "thématique » troubles sensoriels

ACCOMPAGNEMENT SUR TERRITOIRES

SUPERVISION – ANALYSE DE PRATIQUE auprès des équipes : "animer des rencontres" entre pros de l'animation / supervision / échange de pratique - 80h sur ACCEM et 80h sur AEJE

160h pour 7 200€ (45€/h chargée)

10 ACCOMPAGNEMENTS "Coup de pouce" de 42h

420h pour 18 900€ (45€/h chargée)

Analyser les besoins de l'ACM dans la démarche inclusive
formule 1 : diagnostic / observation
formule 2 : sensibilisation équipe complète
formule 3 : sensibilisation enfants
formule 4 : piste adaptation
formule 5 : suivi post accueil
1 coup de pouce ACM - 42h -

AXE 3 - En lien avec la CAF / Participer à l'information et l'accompagnement des familles dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire, ainsi qu'aux loisirs, vie sociale et citoyenne et aux dispositifs de répit : 300h à répartir en fonction des besoins exprimés par la CAF pour 13500€

300h pour 13 500€ (45€/h chargée)

PROJET D'ACCUEIL

En lien avec la CAF, élaborer des d'outils permettant le suivi des accueils sur le territoire

En lien avec la CAF, accompagner, les parents à élaborer le projet d'accueil pour leur enfant avec la structure du milieu ordinaire. Accompagner l'écriture du projet personnalisé d'inclusion de l'enfant en lien avec la famille et la structure d'accueil

DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection se fera sur la base d'un dossier de candidature qui précisera les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de l'appel à projet.

Le choix du gestionnaire et de son personnel donnera lieu à un entretien et relèvera de la décision d'un jury composé de la Caf, l'État et leurs partenaires associés. Le dossier de candidature sera composé :

- Du projet du pôle ressources handicap qui répondra aux attendus du cahier des charges et du référentiel,
- Une synthèse du projet de structure justifiant l'intérêt pour l'inclusion en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap,
- L'organigramme avec la présentation des profils de postes présents ou à recruter (formation recherchée et exigée, expériences dans le champ du handicap)
- Le cadre de fonctionnement du pôle ressources,
- D'un dossier CERFA pour la présentation des éléments de base et budgétaires.

Le dossier sera à envoyer par mail à l'adresse suivante pour le 8 septembre 2023 au plus tard :

caf84-bp-action-sociale@caf84.caf.fr

Les dossiers feront l'objet d'une instruction en comité de lecture. Le comité de lecture invitera les candidats sélectionnés à présenter leur projet.

Le comité des financeurs statuera.

Publication des résultats pour un lancement attendu le 1^{er} octobre 2023 (recrutement, formations, liens avec les partenaires, élaboration de la communication).
